

# Fermeture de classe : la colère des parents et élus

Les parents d'élèves, le maire et des représentants de la municipalité étaient présents samedi afin de planter une banderole pour un appel à l'inscription des enfants.

## La mobilisation

Début février, les syndicats enseignants ont dévoilé les 44 fermetures de classes envisagées dans la Manche. Parmi les écoles de cette liste, celle de La Barre-de-Semilly, qui compte actuellement cinq classes.

« **C'est insupportable**, se désolent des parents d'élèves, réunis samedi 17 février. **Cette école a d'excellents résultats aux évaluations nationales. Si nous perdons cette classe, l'effectif moyen sera de 27, même pour les grandes sections, les CP et les CE1 alors que les textes imposent une obligation d'effectif maximum de 24 élèves en grande section/CP/CE1. Et l'accueil des enfants de 2 ans n'est pas garanti.** »

L'établissement a vu ses effectifs chuter. « **Nous avons subi des départs imprévus en 2022** », explique le maire, Loïc Renimel, avec une baisse liée « **à des problèmes familiaux, séparations, mutations** ».

Il ajoute à cela le blocage de la politique de constructions pour la commune n'ayant pas de document d'urbanisme. Il attend pour fin 2024 le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) permettant la construction de 55 logements, dont 20 % de logements sociaux. Le maire mise aussi sur la réalisation de la vente de douze maisons avec un secteur bancaire qui devrait assouplir les conditions d'accès aux prêts.

L'élú, qui revendique une liste de 109 élèves à la rentrée, et les parents d'élèves ont écrit au directeur académique des services de l'Éducation nationale. Tous espèrent bien voir évoluer la situation. « **Nous sommes dans une zone périurbaine et autour de nous, il y a encore quelques écoles rurales en regroupement pédagogique qui pourraient se trouver dans la même situation. Veut-on faire reculer l'offre de l'enseignement public sur cette zone ?** » s'interroge le maire.

## Une prochaine réunion ce mardi

Ils en sauront plus après la prochaine réunion du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), reporté au mardi 20 février du fait du boycott par les syndicats d'enseignants et les représentants de parents d'élèves de la première réunion du 15 février. C'est dans cette instance consultative qu'est débattu le projet de carte scolaire de la rentrée.

**Renseignements et inscriptions** à l'école de La Barre-de-Semilly : contacter la mairie au 02 33 57 48 13. Portes ouvertes à l'école jeudi 11 avril ou accueil à la demande avant cette date.



Des parents d'élèves avec leurs enfants et des représentants de la municipalité se mobilisent après l'annonce de la fermeture d'une classe. Ouest-France